

Assemblée générale du 9 mai 2018

Points 4, 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour: votes liés à la rémunération

Chers actionnaires,

Galenica souhaite réaliser de bons rendements pour ses actionnaires et jouer un rôle actif sur le marché de la santé suisse tout en étant un employeur attractif.

Notre politique et nos systèmes de rémunération visent à assurer que les intérêts des actionnaires coïncident autant que possible avec ceux de la Direction. Conformément aux exigences légales et aux statuts, nous vous prions de bien vouloir approuver lors de l'Assemblée générale 2018, séparément et de manière contraignante, les deux montants totaux maximum de rémunération 2019. En outre, nous vous demandons de vous prononcer sur le rapport de rémunération 2017 dans le cadre d'un vote consultatif (non contraignant).

Le rapport de rémunération 2017 et le vote consultatif conduit à ce sujet doivent vous permettre, en tant qu'actionnaire, de comparer les rémunérations maximales proposées pour l'exercice 2019 avec les performances réalisées et les rémunérations qui ont été versées en contrepartie en 2017. Aucune augmentation de la rémunération maximale n'est prévue pour 2018.

Vous trouverez ci-après les informations générales pertinentes concernant les trois votes sur la rémunération. Fruit de la scission d'une division indépendante (Galenica Santé) de l'ancienne Galenica (aujourd'hui Vifor Pharma), la société Galenica SA actuelle a été introduite à la bourse suisse SIX Swiss Exchange le 7 avril 2017. Par conséquent pour la nouvelle Galenica SA il n'y a pas d'historique de données concernant les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Les principes et les systèmes de rémunération ont toutefois été repris sans changement.

Des informations plus détaillées sur les systèmes de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale figurent dans le rapport de rémunération intégré au rapport annuel 2017 du Groupe Galenica (www.galenica.com, sous rubrique Publications).

Avec nos salutations les meilleures,
Pour le Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JKneubuehler".

Jörg Kneubühler
Président
du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DBosshardt-Hengartner".

Daniela Bosshardt-Hengartner
Présidente
du Comité Rémunération

Informations sur les votes liés à la rémunération

Point 4 de l'ordre du jour: rapport de rémunération 2017 – vote consultatif

Notre rapport de rémunération fournit aux actionnaires des informations détaillées sur la politique et les systèmes de rémunération applicables au Conseil d'administration et à la Direction générale. Il assure par ailleurs la transparence sur le lien entre l'évolution des affaires par rapport aux objectifs du Groupe et la rémunération effectivement versée ou octroyée à la Direction générale.

Nous demandons aux actionnaires d'approuver le système de rémunération, la pratique de rémunération ainsi que les versements pour l'exercice écoulé dans le cadre d'un vote consultatif sur le rapport de rémunération 2017. Ce dernier est disponible sur notre site Internet, à l'adresse suivante:
www.galenica.com, sous rubrique Publications.

Rapport de rémunération 2017

[Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif.](#)

Remarque préliminaire concernant la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2019

Le premier exercice de Galenica a été couronné de succès. Le Conseil d'administration et la Direction générale ont été repourvu pendant la période, dans le contexte de la fondation de la nouvelle Galenica SA et de son introduction en bourse (IPO) le 7 avril 2017. Par conséquent, il n'existe pas de données historiques de rémunération correspondantes pour la société Galenica SA telle qu'elle a été constituée en 2017. Dans le cadre de la préparation à l'introduction en bourse, les rémunérations totales maximales du Conseil d'administration et de la Direction générale pour les années 2017 et 2018 ont été fixées à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2017 (voir à ce sujet le graphique dans le rapport annuel 2017 en page 71). Pour l'année 2017, il convient de relever qu'il s'agit de montants au pro rata sur 9 mois, du fait de l'IPO réalisée en début avril, et que la direction du domaine d'activités Retail n'est entrée en fonction que le 1^{er} décembre 2017. **La rémunération maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale prévue pour 2018 est identique à celle de 2017 (calculée sur une base de 12 mois).**

Point 5.1 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2019

La rémunération totale maximale de CHF 1'900'000 proposée pour les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2019 s'entend pour un effectif de sept personnes (jusqu'à présent six) avec la possibilité d'être étendue à d'autres comités. Ceci mis à part, les différentes composantes de la rémunération restent par rapport à 2018 inchangées.

a) Principes généraux de rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration reflète la structure de conduite et les responsabilités du Conseil tels qu'ils ressortent des prescriptions légales en vigueur, des statuts et du règlement de rémunération. Les membres du Conseil d'administration de Galenica touchent exclusivement une rémunération fixe. Ils ne reçoivent aucune rémunération variable ou liée à la performance, ni d'options sur actions ou d'indemnités supplémentaires pour la participation aux séances. Les membres du Conseil d'administration n'obtiennent pas de prestations d'assurance ou de retraite de l'entreprise. Les rémunérations annuelles sont versées aux membres du Conseil d'administration à hauteur de 50% minimum (ou de 100% sur demande individuelle d'un membre du Conseil d'administration) sous la forme d'actions Galenica bloquées pendant cinq ans. Cette rémunération se compose probablement des éléments suivants:

- Une rémunération annuelle fixe pour la fonction de membre du Conseil d'administration à hauteur de CHF 110'000 ainsi que:
- un supplément pour l'exercice de la fonction de Président d'un comité du Conseil d'administration à hauteur de CHF 30'000;
- un supplément pour la participation à un comité du Conseil d'administration à hauteur de CHF 10'000;
- une rémunération annuelle fixe pour la fonction de président du Conseil d'administration à hauteur de CHF 490'000.

b) Rémunération totale des membres du Conseil d'administration proposée pour l'exercice 2019

Le tableau suivant affiche le montant total maximal (en CHF) de la rémunération à verser aux membres du Conseil d'administration de Galenica, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale. Cette somme globale est proposée pour l'exercice 2019. Le calcul de la rémunération maximale pour l'année 2019 est effectué sur la base d'un effectif de sept membres non exécutifs du Conseil d'administration (y compris son président). Il présuppose que tous les membres proposés du Conseil d'administration et du Comité de rémunération soient élus par l'Assemblée générale, et que celle-ci nomme par ailleurs M. Bertrand Jungo au Conseil d'administration.

Rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration de Galenica pour l'exercice 2019: CHF 1'900'000. Cette somme comprend une contribution obligatoire de l'employeur estimée à CHF 80'000 que Galenica doit verser aux systèmes d'assurance sociale publics. Ces estimations ne prennent pas en compte une éventuelle modification des cotisations aux assurances sociales publiques ou des valeurs sur lesquelles elles se basent. Le montant total comprend les rémunérations supplémentaires pour d'éventuelles autres activités au sein du Conseil d'administration ou pour le compte d'entreprises du Groupe.

Les rémunérations effectivement versées seront publiées dans le rapport de rémunération de l'exercice 2019 et feront l'objet d'un vote consultatif correspondant lors de l'Assemblée générale 2020.

De plus amples informations sur la rémunération du Conseil d'administration se trouvent en pages 66 à 69 du rapport de rémunération 2017 (www.galenica.com, sous rubrique Publications).

Rémunération totale du Conseil d'administration en 2019

Pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

c) Evolution de la rémunération totale maximale du Conseil d'administration pour les exercices 2017 à 2019

en milliers de CHF (12 mois)	2017 (approuvée par l'AG)	2018 (approuvée par l'AG)	2019 (proposition)
Nombre de membres	6	6	7
Totale maximale du Conseil d'administration	1'650	1'650	1'900
Dont Cotisations aux assurances sociales (estimation)	70	75 ¹⁾	80

¹⁾ incluant 7^e membre Conseil d'administration à compter mai 2018.

Point 5.2 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres de la Direction générale pour l'exercice 2019

La rémunération totale maximale proposée s'entend pour un effectif de cinq membres de Direction générale, y compris son Chief Executive Officer (CEO). Pour l'exercice 2019, une rémunération totale maximale de CHF 5'800'000 est demandée. Cette somme se compose d'un montant fixe d'environ CHF 1'975'000, ainsi que d'une rémunération variable et de coûts d'assurance sociale (incluant d'autres indemnités) totalisant CHF 3'825'000 au maximum.

Afin de pouvoir recruter et fidéliser des collaborateurs talentueux aux postes clés, l'entreprise se doit d'offrir des rémunérations compétitives. Conformément à la philosophie de rémunération de Galenica liée à la performance, les membres de la Direction générale qui atteignent leurs objectifs en termes de performance reçoivent en général une rémunération cible qui correspond au niveau moyen de rémunération pour des postes similaires dans d'autres entreprises. Si les objectifs de performance ne sont pas atteints ou s'ils sont dépassés, la rémunération accordée en définitive peut être inférieure ou supérieure à cette valeur moyenne.

Proposition du montant total maximal de la rémunération approuvée ou accordée à verser aux membres de la Direction générale pour l'exercice 2019

Au sein du total, les montants prévus des composantes de rémunération individuelles sont les suivants:

- Salaire de base annuel: CHF 1'975'000. Ceci correspond au montant de l'année 2018.
- Bonus (STI): CHF 1'903'000
- Rémunération à long terme (LTI): CHF 1'306'000

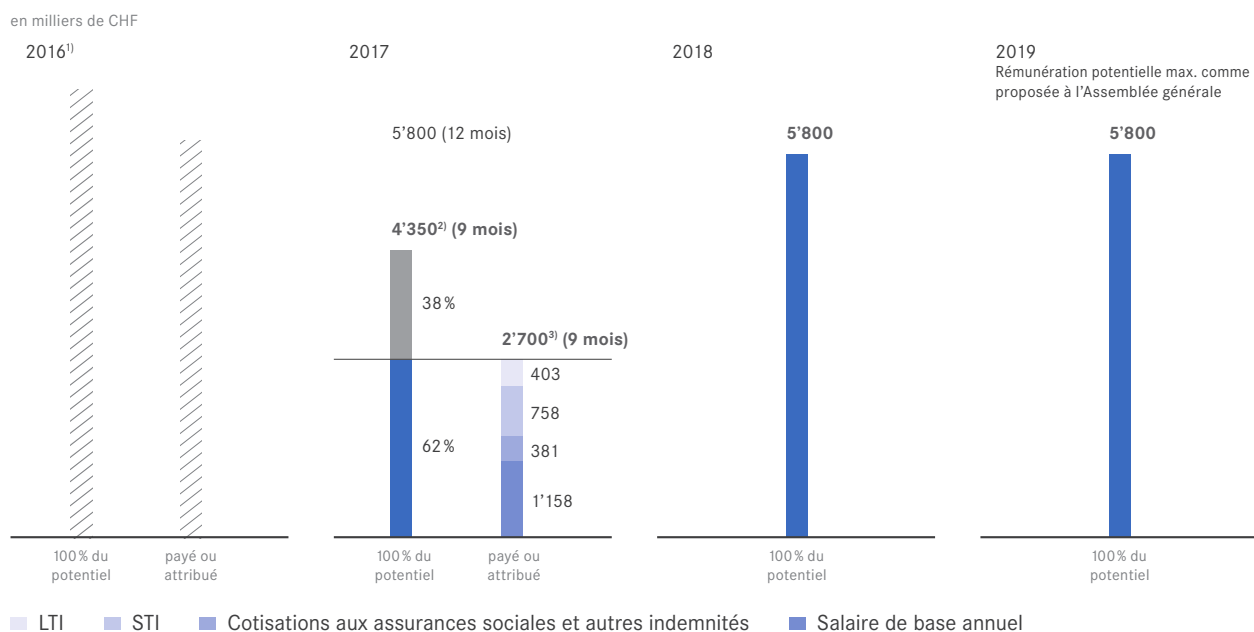
A cela s'ajoute les frais d'assurance sociale d'un montant d'environ CHF 616'000.

De plus amples informations sur la rémunération de la Direction générale se trouvent en pages 68 à 71 du rapport de rémunération 2017 (www.galenica.com, sous rubrique Publications).

Rémunération totale maximale de la Direction générale en 2019

Pour l'exercice 2019, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 5'800'000 pour la rémunération des membres de la Direction générale.

Evolution de la rémunération de l'ensemble des membres de la Direction générale y compris le CEO

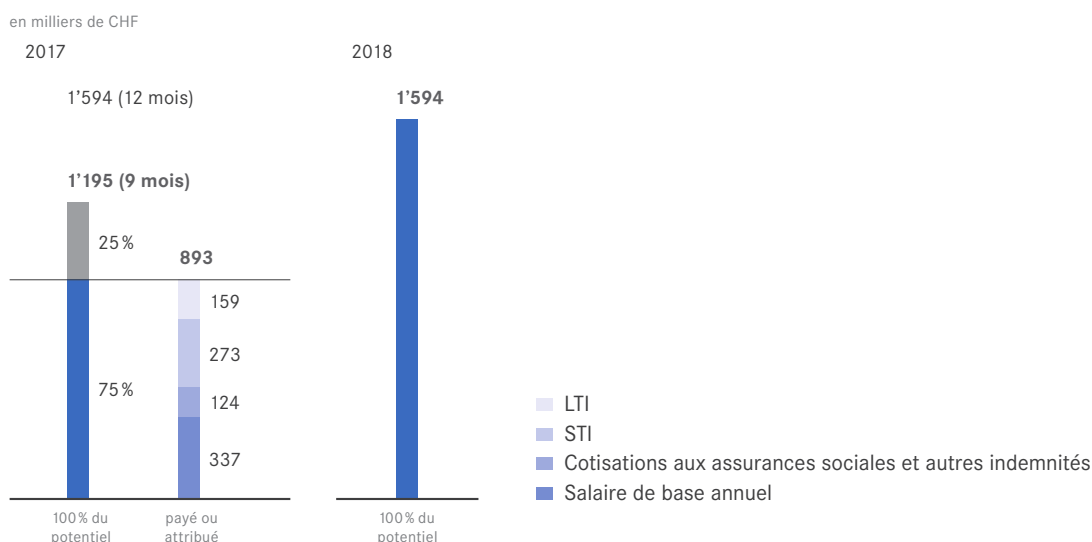


¹⁾ L'actuelle Galenica SA a été fondée en 2017, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de données pour l'année précédente

²⁾ Montant approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire le 10 mars 2017

³⁾ Y compris Responsable du Domaine d'activités Retail à compter du 1^{er} décembre 2017, auparavant quatre membres

Rémunération du CEO



Galenica SA

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 81 11

info@galenica.com · www.galenica.com